



## AVIS PUBLIC

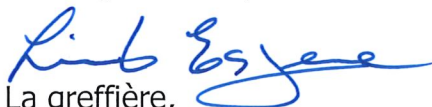
**Avis** est donné que le rôle triennal d'évaluation foncière des territoires non organisés sera, en 2021, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la MRC de La-Vallée-de l'Or au 42, place Hammond, Val-d'Or, Québec, J9P 3A9, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée à l'adresse précisée ci-dessus ou y être envoyée par courrier recommandé au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et accompagnée de la somme d'argent déterminé par le règlement # 156-08-97.

DONNÉ À VAL-D'OR,  
ce 10<sup>e</sup> jour de septembre 2020.

  
La greffière,  
Linda Espera